38874
336

PUBLICATION DE LA SOCIÉTÉ DES ARCHIVES HISTORIQUES
DE LA SAINTONGE ET DE L'AUNIS

SAMUEL DE CHAMPLAIN

DE BROUAGE, FONDATEUR DE QUÉBEC

1567-1635

PAR M. LOUIS AUDIAT

SAINTES
Mme Z. MORTREUIL, LIBRAIRE
RUE ESCHASSERIAUX, 12

LA ROCHELLE
A. FOUCHER, LIBRAIRE
RUE DU PALAIS, 1

1893

C-35

BIBLIOT
PHILÉAS
QUÉBEC

SAMUEL DE CHAMPLAIN

2G83 38874

PUBLICATION DE LA SOCIÉTÉ DES ARCHIVES HISTORIQUES
DE LA SAINTONGE ET DE L'AUNIS

SAMUEL DE CHAMPLAIN

DE BROUAGE, FONDATEUR DE QUÉBEC

1567-1635

PAR M. LOUIS AUDIAT

SAINTES
Mme Z. MORTREUIL, LIBRAIRE
RUE ESCHASSERIAUX, 42

LA ROCHELLE
A. FOUCHER, LIBRAIRE
RUE DU PALAIS, 1

1893

SAMUEL DE CHAMPLAIN

Né a Brouage (1567), mort a Québec (1635)

« Père de la Nouvelle-France » (1)

Les villes, comme les livres, ont leurs destinées. Brouage, port célèbre, a connu les vicissitudes les plus étranges. Qui voit Brouage aujourd'hui peut-il comprendre que de là partaient jadis des milliers de vaisseaux, et que son nom retentissait sur les côtes les plus lointaines du Nouveau-Monde ? A contempler ces puissants remparts aux pierres de taille robustes que des tiges de fer soudent les unes aux autres ; ces vastes magasins, jadis entrepôts de marchandises ou greniers d'approvisionnement ; ces jardins que les folles herbes ont envahis et

---

(1) *Les pionniers saintongeois et la nationalité française au Canada; Samuel Champlain* [par M. Pierre Margry, conservateur des archives au ministère de la marine], publié sans nom d'auteur ni date, dans le *Recueil des actes de la commission des arts et monuments de la Charente-Inférieure*, I, n° 9 [1864], à Marennes, imprimerie A. Florentin aîné, et qui a été réimprimé à « Saintes, imprimerie administrative d'Alex. Hus », pour le même *Recueil*, en 1874, et finalement reproduit par le *Moniteur de la Saintonge* des 25 et 28 mai, 1er, 4, 11 et 15 juin 1893.

Samuel Champlain, né à Brouage, 15..., mort à Québec, 25 décembre 1635, par Léopold Delayant, dans la *Revue de l'Aunis, de la Saintonge et du Poitou*, V (1867), p. 81, 141 et 215.

Notice biographique de Champlain en tête des *Œuvres de Champlain*, publiées sous le patronage de l'université Laval, par l'abbé C.-H. Laverdière... Québec, imp. au séminaire par Geo.-E. Desbarats, 1870, in-4°, 6 volumes.

Samuel Champlain, fondateur de Québec et père de la Nouvelle-France. *Histoire de sa vie et de ses voyages*, par N.-E. Dionne, t. Ier. Québec, A. Côté, 1891, in-8°. Cet important ouvrage, augmenté d'appendices, notes, pièces justificatives, doit avoir quatre volumes. Voir *Bulletin* de la société des *Archives*, t. XII, page 34

Champlain, par M. H. Jouan, capitaine de vaisseau en retraite, dans le *Bulletin de la société de géographie de Rochefort*, t. XIII, année 1891-1892, n° de juillet-septembre (1893). Résumé de ses voyages.

où quelques touffes d'arbres verts indiquent seules que là étaient des massifs de fleurs et des allées ; ces murailles sans volets, sans toits et sans portes, qui furent des maisons et où s'abritaient de hardis pêcheurs, d'aventureux pilotes, d'audacieux marins ; ces planchers éventrés par les ormeaux, cachés par les orties vivaces ; cette église sans prêtre, aux murs humides, dont les dalles sont formées de pierres tombales des gouverneurs ou officiers de Brouage, et où, il y a cent ans, ont été entassés par centaines les suspects de la Charente-Inférieure et des Deux-Sèvres ; voire ces rares habitants dans l'ample enceinte des fortifications, qui semblent des âmes en peine, errant dans les décombres pour se chercher elles-mêmes, certainement on éprouve un serrement de cœur, un sentiment de tristesse, la mélancolie de la déchéance et des ruines : « Quomodo sedet sola civitas nunc plena populo ? » Mais aussi on a l'idée d'une grande chose. Ces vastes rues désertes étaient pleines d'une foule agitée ; ces bâtiments abondaient de produits indigènes ou exotiques ; dans ces maisons grouillait un peuple d'enfants qui, à peine adultes, montaient sur une barque et s'en allaient là-bas trafiquer, se battre ou coloniser, essaim envolé de la ruche ; sur ces remparts, des soldats s'exerçaient au maniement des armes ; ce havre, encombré de navires, fourmillait de matelots de toutes nations. Des écussons aux armes de France, le blason des du Plessis, sommé du chapeau cardinalice et accosté de l'ancre amirale, disent clairement aux yeux ville royale, amirauté, création de Richelieu. Grandeur et décadence.

Brouage, mentionné dès 1047 (1), fut connu pendant tout le moyen âge comme un port où se faisait un grand trafic du sel (2). Jacques de Pons, baron de Mirambeau et seigneur de Brouage, à la place d'un gros bourg informe, bâtit, en 1555, une ville régulière. Il fit apporter là une grande quantité de terre, d'énormes rochers, dressa une levée et une palissade, planta des mâts de navires entrelacés de planches de sapin ; cela ne valait peut-être pas les blocs cyclopéens, ou même les murailles vitrifiées qui servaient de défense aux Gaulois, ni les pierres de taille liées par des crampons de fer de Richelieu ; mais c'était un rempart. La nouvelle ville eut le nom de Jacopolis, Jacquesville, que lui imposa son fondateur.

« Brovage, écrit Maichin en 1671 (*Histoire de Saintonge*, livre 5, ch. VII, p. 156), est vne Ville nouuelle, bastie en vn liev ma-

---

(1) Le canal de Brouage, *Broatga*, est cité dans la charte de fondation de l'abbaye de Saintes, 1047. Il tire son nom de l'ancienne tour de Broue, « castellum quod Broa vocatur », lit-on dans une charte de 1068, rapportée par Besly : « Ecclesiam sancti Petri et sancti Eutropii de Broa. »

(2) En 1488, d'après une lettre de Louis de La Trémoille au roi Charles VIII, « 80 ou 100 navires apparurent aux Sables d'Olonne... qui venoient charger des sels en Brouage, isle de Ré et Noirmoutier. »

rescageux, couuert pour la pluspart du flux de la Mer... laquelle au commencement fut environnée d'vne levée et palissade par Jacques de Pons et fortifiée par des ais de sapins et des mâts de Navires entre-meslés de gazons et fascines. Et fut appellée Iacque-Ville ou Iacopolis... Hardouin de Villiers, après la Bataille de Montcontour, la fit munir et fortifier de bons boullevards, terrasses et bastions... Enfin La Rochelle ayant esté prise le 27 d'Octobre 1628 et rasée par le commandement du Roy Louis 13, Monsieur le cardinal de Richelieu résolut de fortifier Brovage de nouueau, et le fit en effect avec tant de soin et de régularité que c'est à présent vne des meilleures places de toute la France. »

*
* *

C'est donc à Jacquesville que vit le jour Champlain qui devait rendre illustre le nom de Brouage ; et c'est par lui que nous connaissons le lieu de sa naissance. Du reste, tout ce que nous savons de lui vient de lui. Mais il ne nous a pas tout dit. Que nous a-t-il aussi appris la date ? On a écrit « vers 1570 ». Mais son portrait gravé par Moncornet fixe l'année 1567 ; en l'absence d'actes officiels, il faut s'en tenir à ce millésime.

Comment se nommait-il ? Samuel Champlain ou Samuel de Champlain ? Il s'appelle lui-même « Samuel Champlain, de Brouage », et « le sieur de Champlain », en 1603 ; « sieur de Champlain, Xaintongeois, capitaine pour le roi en la marine » (1613) ; « noble homme, Samuel de Champlain, sieur dudit lieu » (1), en 1610, dans son contrat de mariage, où il ajoute : « capitaine ordinaire de la marine, demeurant à la ville de Brouage, pays de Saintonge. » Il signe « Samuel de Champlain » sa dédicace au prince de Condé du « quatriesme voyage du sieur de Champlain » en 1613. On a l'embarras du choix.

Moréri dit : « Samuel de Champlain, gentilhomme de Xaintonge. » Un Saintais, le P. François du Creux, plus rapproché de son compatriote, lui attribue aussi la noblesse, et n'hésite pas à écrire : « Samuel Camplenius, eques, ex nauticis præfectis », ce qui se traduit : « Samuel de Champlein, écuyer, capitaine pour le roi dans la marine. » (2)

Pourtant, Marc Lescarbot, *Histoire de la Nouvelle-France*, ne l'appelle jamais que « M. Champlain. » D'autre part, la qua-

---

(1) Puisqu'il s'intitule « sieur dudit lieu », il est à croire qu'il avait un bien qui portait son nom, comme il y a le lac Champlain. Il était donc autorisé à s'appeler « Samuel Champlain, sieur de Champlain », puis « Samuel Champlain de Champlain », enfin « Samuel de Champlain. »

(2) Je crois qu'il faut traduire *Samuel Camplenius* par *Samuel de Champlein* ; la terminaison *ius, eus, uus* étant souvent une terminaison d'adjectif dérivée du nom : *argentum, argenteus* ; *aurum, aureus* ; *Achilles, Achilleus, Ætolus, Ætolius*. Du Creux a écrit *Camplenius* et non *Camplanius ;* ce serait donc *Champlein* et non *Champlain*. Mais Champlain signe *Champlain ;* c'est donc cette orthographe qu'il faut adopter.

lité de « noble homme » qu'il se donne en 1610, est exclusive de noblesse. Mais de 1610 à 1635, date de sa mort, il s'écoule 25 ans. Or, des lettres d'anoblissement furent accordées à douze des cent associés de la compagnie (1627) qui désigna Champlain pour commander dans la Nouvelle-France. Il est très possible que ce soit là l'origine de sa noblesse.

Ce qu'il y a de curieux, c'est qu'en 1610 il met devant le nom de son père le *de* qu'il ne mettait pas d'abord devant le sien propre : « Antoine de Champlain. » Voulait-il se donner ainsi plus de relief ? Peut-être, épousant la fille d'un secrétaire de la chambre du roi, a-t-il cherché à rehausser un peu sa famille.

Au berceau de beaucoup de grands hommes on trouve la légende. Rainguet a fait sortir Champlain « d'une famille de pêcheurs », et la *Biographie de la Charente-Inférieure*, copiant la *Biographie saintongeaise*, a répété « d'une famille de pêcheurs. » Puis c'est le curé du lieu qui l'instruit. Tout cela, on l'a dit de bien d'autres : de Bernard Palissy, son contemporain, avec lequel il a tant de ressemblance : on l'a dit du dernier évêque de Saintes, Pierre-Louis de La Rochefoucauld et avec autant de fondement. Il est difficile pourtant d'admettre, selon la remarque de Delayant, « que, parti d'un bateau de pêche, il eut fait à la fois son éducation de navigateur, d'homme politique et d'écrivain : car il a été tout cela. » Nous croyons plutôt qu'il appartenait à la bourgeoisie, à cette bourgeoisie qui confinait à la noblesse ou qui allait y arriver par son intelligence, sa fortune ou ses services. Son père, c'est lui qui nous l'apprend, était capitaine de la marine. Il pouvait, avant d'être au service du roi, avoir été capitaine de navire. Champlain avait une cousine qui fut son héritière, Marie Camaret, qui, en 1639, habitait La Rochelle ; elle y avait épousé Jacques Hersant, contrôleur des traites foraines et domaniales. C'était sans doute la petite fille d'un Champlain, frère d'Antoine, surnommé « le capitaine Provençal », estimé « un bon marinier de France », que le roi d'Espagne avait, à cause de son expérience et de son habileté, avant 1599, pris à son service en qualité de « pilote général de ses armées de mer. » (1)

Le prénom de Samuël n'a pas laissé de prêter à la discussion. Samuël est un nom biblique, cher alors aux protestants. Son père Antoine, sa mère Marguerite Roy sont certainement nés dans l'orthodoxie. D'où vient ce nom de Samuël qu'ils ont donné à leur fils ? Champlain était un catholique fervent. S'il découvre des pays, s'il fonde des villes, s'il bâtit des villages, c'est avant tout pour la plus grande gloire de Dieu; c'est afin d'amener à la lumière de l'évangile les populations sauvages qui croupissent dans les ténèbres du paganisme. Dans son mémoire, *Utilité que le sieur de Champlain entend que le roy re-*

---

(1) *Brief discours*, page 2.

cepvra de l'entreprise de la Nouvelle-France (1618), il met en première ligne : « Sa majesté établira la foy chrétienne parmy un peuple infini d'âmes, lequel ne tient ny n'a aucune forme de religion. » (1) Il convertit sa jeune épouse, Hélène Boullé, et si bien que veuve elle prendra le voile chez les ursulines. Faut-il admettre que les parents, nés dans la religion romaine, aient un moment été calvinistes, puis soient revenus au giron de l'église ? Brouage était la ville papiste en face La Rochelle, cité huguenote. Les intérêts opposés créaient entre les deux ports une rivalité haineuse qu'excitait encore la différence de cultes. Les ennemis de La Rochelle s'appuyaient sur Brouage ; et La Rochelle, voulant dominer seule, tentait de combler le canal de Brouage. De là ce cri du doux Champlain: « Mais quoy sont Rochelais, c'est-à-dire tres mauvais et désobeissans subjects, où il n'y a point de justice. Prenez-les, si povez, et les chastiez. » Pouvait-on rester protestant à Brouage ? et n'était-ce pas pactiser secrètement avec l'ennemi ? La religion était alors, est encore en beaucoup de pays, surtout à l'étranger, une forme du patriotisme.

*
* *

De bonne heure la vue de la mer fait naitre dans l'âme de l'enfant le désir des voyages lointains. Brouage était un des ports les plus importants du littoral. Les historiens du temps nous en parlent comme d'une merveille. La Popelinière n'hésite pas à le dire « le meilleur havre de France. » (2) C'était le Rochefort d'aujourd'hui, communiquant avec l'océan par un vaste et profond chenal, assez loin dans les terres pour être à l'abri d'un coup de main. Son port, vaste et sûr, était fréquenté par les navires « tant Flamans, Allemans que autres » ; il y avait « grand trafic de marchans en toutes sortes de marchandises ». L'Angleterre, comme l'Allemagne et la Flandre, y venait faire sa provision de sel. (3) Presque tous les habitants y étaient poly-

---

(1) *Brouage et Champlain* (1879), page 29, et *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis,* VI, 381.

(2) « Broüage autrefois marais et grenier, puis bourgade et maintenant petite ville et forte, est d'environ 600 pas en carré assize sur sable et pays marescageux et où à grande difficulté se prend fondement pour bastir. Il n'y a pas 30 ans que les premières maisons y furent basties par le baron de Mirembeau, Jacques de Pons, qui de son nom l'appela Jacopolis. Car Broüage est le nom de la rivière sur le bord de laquelle la ville est assize prenant le nom de Brou, vieille tour jusques où elle court environ 3 ou 4 lieues dans la terre, et environné de costé et d'autres de marais sallans. C'est bien sans doute le meilleur haure de France et principallement pour les grans navires qui de toutes les parties de la chestienneté vont là pour charger le sel ; où se fait tel traffic et dépesche que c'est chose admirable que de la flotte de navires qui s'y voit quelques fois tant d'Angleterre, Escosse, Flandre, Allemagne, que de toutes ses autres parties septentrionales... ». *L'histoire de France enrichie des plus notables occurances* [par La Popelinière], 1582, livre XXXVII.

(3) « Spectatur in horum maritimorum locorum media fere parte ingens maris sinus, sive brachium (ut vulgus loquitur) quod ab occidente terram in-

glottes ; les langues étrangères, en effet, leur étaient familières, par le contact avec des gens de tous les pays. (1) Le Nouveau-Monde attirait surtout les indigènes : on s'embarquait pour le Brésil et le Canada nouvellement découvert avec une facilité vraiment étonnante.

Henri III, « considérant de quelle importance est à son service la chastellanie d'Hiers, ville de Jacobpolis sur Brouage et havre dudit lieu, et mesme par la bonté dudict havre, auquel est l'apport de navires tant Flamans, Allemans que autres pour toutes sortes de marchandises, de plus seur et commode accès que aultre de la Guyenne », ne voulut pas qu'un tel port fût à autre qu'à lui ; il chercha à le donner à la couronne. Un échange eut lieu : Laurent de Maugiron, comte de Montléans, lieutenant général en Dauphiné et sénéchal de Valentinois, fils de Guy de Maugiron et d'Ozanne L'Hermite, père de Louis de Maugiron, ce favori de Henri III tué le 27 avril 1578, dans le fameux duel des mignons, tenait de sa tante maternelle, Jeanne L'Hermite, petite-fille de Tristan L'Hermite, la principauté de Mortagne sur Gironde. Il échangea sa principauté contre les terres et seigneuries de Saint-Symphorien d'Ozon (Isère), de Pinet, canton de Vienne, et de Sainte-Colombe, canton de Condrieu (Rhône), qui étaient plus voisines de ses autres propriétés du Dauphiné. Et le roi, par acte du 17 mars 1578 (Voir *Brouage et Champlain*, in-8°, 1879, page 4), donna Mortagne à Jacques de Pons qui lui céda le havre de Brouage.

La curiosité naturelle du jeune Samuel de Champlain fut éveillée par les récits des merveilles d'outre-mer, et son goût des aventures excité par les périls de la traversée et les dangers qu'on courait là-bas contre les sauvages (2). Toutefois, avant de servir dans la marine, il voulut être soldat sur terre : il était maréchal des logis dans l'armée catholique du maréchal François d'Aumont, qui mourut en août 1595; il le fut ensuite sous François d'Epinay Saint-Luc, gouverneur de Saintonge, qui défendit Brouage contre les calvinistes ; enfin à la mort de celui-ci (1597), sous le maréchal Charles de Cossé-Brissac. Le traité de Vervins

---

trans portum facit tota Europa celeberrimum, Brouagium dictum, cujus æque tranquillus est accessus, quam excipiendis onerariis navibus tutus mercatorum illuc de Germania, Flandria, Anglia atque aliis terris commigrantium, ut solem factitium (cujus est hic uberrimus proventus) ad suos importent. » *De Santonum regione et illustrioribus familiis* (1598), p. 28 de l'édition de 1889.

(1) « Incolæ fere omnes familiares habent peregrinas linguas, quippe illis necessarias ad commercium cum peregrinis illhic indique affluentibus ; ibidem plerosque videas, quibus in novas quas dicunt terras, Brasiliam quoque et Canadam navigationibus iteratis tam facius est accessus ut sylvestres homines, feros et anthropophagos sensim circurent. » *Idem*, page 30.

(2) « C'est cet art (La navigation) qui m'a dès mon bas âge attiré à l'armée et qui a provoqué à m'exposer presque toute ma vie aux ondes impétueuses de l'Océan. » Champlain à la reine régente ; épître imprimée en tête de son édition du voyage de 1613.

(2 mai 1598) licencia l'armée alors en Bretagne; Champlain était libre. Une circonstance décida de sa vocation maritime. Son oncle, le capitaine Provençal, fut chargé par Cossé-Brissac de ramener dans leur pays les Espagnols de la garnison de Blavet, place forte que le traité les forçait d'évacuer. Son neveu obtint de l'accompagner. Il monta donc avec lui sur le navire le *Saint-Julien*. C'était un excellent voilier ; aussi, quand les vaisseaux nolisés pour le roi d'Espagne eurent rapatrié ses soldats dans le port de Cadix, il fréta le *Saint-Julien*, au prix mensuel d'un écu par tonneau. L'oncle, retenu par la maladie, ne put s'embarquer ; il confia son bâtiment à son neveu ; et voilà Champlain voguant (janvier 1599) vers les îles du golfe du Mexique avec les galions de la flotte que commandait un chevalier de Malte, dom Franciso Colombo. Il avait 29 ans.

Le voyage dura deux ans. Le capitaine visite les Canaries, découvertes en 1402 par un gentilhomme normand, Jean de Béthencourt, les Antilles, les îles Vierges, Porto-Rico, où il remarque, entre autres, un arbre qui de provins en provins « tenait plus d'une lieue et quart », Saint-Domingue, Cuba, Saint-Jean d'Ulloa, Mexico, qui renfermait alors de douze à quinze mille Espagnols, six fois autant d'Indiens chrétiens et quantité de nègres esclaves employés aux mines d'argent ; puis Porto-Bello d'où il se rendit à Panama en traversant l'isthme ; la rade est bonne et Panama est une ville fort marchande ; il pense que si l'on coupait les quatre lieues qui séparent ces deux villes, « l'on raccourcirait le chemin de plus de quinze cents lieues. » On voit clairement ici l'idée du percement de l'isthme et par suite du canal interocéanique. Les historiens ont reconnu que c'était un Français, un Saintongeais, Champlain, qui a ce mérite de l'avoir signalé le premier.

Colomb lui avait donné rendez-vous à La Havane ; il fut fort bien accueilli du commandant, et toute la flotte des Indes fit route vers l'Espagne; elle entra à Séville au commencement de mars 1601.

Ce voyage fut singulièrement utile à Champlain, en même temps qu'il accrut son amour de courir les mers et de voir des pays inconnus. Partout il levait des plans, étudiait la topographie, les mœurs des habitants, les produits du sol. Il acquérait de l'expérience ; il voyait par lui-même, examinait, réfléchissait, comparait. Il parcourut les colonies espagnoles en observateur. Le récit de cette circumnavigation qu'il nous a laissé montre chez lui beaucoup de science. Il souhaitait que la France ne laissât pas les Espagnols et les Portugais s'emparer des meilleures terres ; il voulait que sa patrie, elle aussi, eût des régions où planter son drapeau. Il adressa un rapport au roi. Henri IV fut frappé des vues du navigateur ; il lui accorda une pension. C'était une récompense et un encouragement.

Champlain se rendit à la cour pour remercier sa majesté. Henri IV, avec sa haute intelligence, lui si désireux de la prospérité et de l'agrandissement de la France, entra dans les vues

du navigateur. Il vit immédiatement ce qu'il était possible de faire en cas de guerre contre ses ennemis; il lui fallait à lui aussi des colonies. Il mit Champlain en relation avec le commandeur de Chastes.

Aymard de Chastes, de la maison de Clermont, chevalier de Malte, commandeur de Lormeteau, abbé de Fécamp et grand-maître de l'ordre de Saint-Lazare, était gouverneur de Dieppe, cet autre nid de marins aventureux. C'était un homme remarquable. « Bien qu'il eût la tête chargée d'autant de cheveux gris que d'années », dit Champlain, il avait rêvé de fonder en personne un établissement au Canada « pour consacrer le reste de ses ans au service de Dieu et de son roi, en y faisant une demeure arrêtée, pour y vivre et mourir glorieusement. » (1) Il avait des lettres patentes du roi. Chastes, reconnaissant en ce Saintongeais un esprit vif et sagace, un génie observateur et des connaissances spéciales, une conformité d'idées pour le bien public, lui proposa de l'aider; il irait là-bas en éclaireur sur la flotte que Robert Gravé, sieur du Pont, préparait.

Le 15 avril 1603, il part de Honfleur. La flottille composée de moyennes barques de douze à quinze tonneaux, arriva, le 24 mai, à Tadoussac; la traversée avait duré un mois et neuf jours.

Débarqués, Champlain et Pont-Gravé se mirent à la recherche des habitants. Ils ramenaient deux Indiens qui avaient consenti à suivre Pont-Gravé en France. Les indigènes accueillirent avec de grandes démonstrations de joie leurs compatriotes qu'ils ne comptaient guère revoir; ils écoutèrent avec ébahissement le récit des merveilles qu'ils avaient vues, des bons traitements qu'ils avaient reçus. C'en était fait; la France était une grande nation qui voulait du bien aux Indiens, et les Indiens voulaient du bien à la France. Le chef le dit dans une longue harangue; on fuma le calumet de la paix. Nous avions des amis de plus, que la prudence et la probité de Champlain surent nous attacher encore.

Champlain, dans son mémoire *Les Sauvages*, a peint les mœurs de ces hommes, vraies brutes qui vivaient dans la plus grossière ignorance et les plus honteuses superstitions, et cela depuis des siècles : tant il est vrai que les nations déchues ne progressent pas d'elles-mêmes, et qu'elles restent plongées dans la barbarie si quelqu'un n'éveille leur intelligence engourdie et n'ouvre leurs yeux à la lumière de la civilisation. Pourtant, quelques bribes d'une croyance antérieure, quelques réminiscences d'un état meilleur subsistaient encore dans ces âmes matérialisées. Ils croyaient à un Dieu créateur de toutes choses; en outre il y avait un fils, une mère et le soleil; Dieu était le plus grand des quatre. Quand il eut créé toutes choses,

---

(1) Homme très honorable, bon catholique, grand serviteur du roi, qui avait dignement servi sa majesté en plusieurs occasions signalées. (*Voyages de Champlain*, liv. I, ch. 7).

il prit quantité de flèches et les mit en terre, d'où il sortit hommes et femmes qui ont multiplié jusqu'à présent. Dieu avait autrefois communiqué avec leurs ancêtres; le diable, lui, parlait à leurs sorciers qui suivaient aveuglement ses conseils, jusqu'à tuer un Français ou un indigène sans remords. Dans ce mélange singulier d'erreurs, Champlain reconnut aisément la doctrine primitive du christianisme : un Dieu créateur, la trinité, l'homme sorti de la terre, la lutte du bien et du mal; et il fut convaincu qu'il serait facile d'amener ces peuplades au catholicisme.

Le pionnier rapportait en France, où il débarqua le 20 septembre, une ample moisson de faits et d'observations ; il rappelait et confirmait les découvertes de Jacques Cartier. Il sut faire partager à Henri IV la résolution de fonder une colonie au Canada. Malheureusement le grand promoteur de l'entreprise, le commandeur Aymard de Chastes, était mort le 13 mai précédent, et l'on put croire que tous les projets de colonisation étaient à vau-l'eau. Mais notre Saintongeais était tenace ; il avait vu le Canada, et quand il pouvait trouver ailleurs à exercer son activité et donner carrière à son esprit entreprenant, c'est vers le Canada qu'il dirigea sa fermeté, sa hardiesse, sa résolution ; c'est au Canada qu'il s'attacha dès lors ; c'est au Canada qu'il consacra trente ans de son existence. Comme un autre Saintongeais, Bernard Palissy, qui ayant vu une coupe émaillée n'eut plus de repos qu'il n'en eut fait une semblable, et passa 25 années de sa vie à chercher l'émail ; de même Samuel de Champlain n'eut plus qu'une pensée, donner une grande province à la France, la peupler, y introduire nos mœurs, notre civilisation, notre religion. Les obstacles lui vinrent de tous côtés : rivalités des nations, jalousie des envieux, indifférence des uns, hostilité des autres. Il eut à lutter contre les sauvages, contre les Anglais, contre ses compatriotes même. Son noble cœur ne se découragea jamais ; l'œil toujours fixé sur son but, il va droit son chemin, à travers les dangers, les privations, les fatigues.

La compagnie formée de marchands de Rouen et de La Rochelle, les frais assurés, le roi ayant, par lettres patentes du 18 décembre, octroyé pour dix ans le privilège exclusif des pelleteries et autres marchandises, avec diminution des droits d'entrée en France, la flottille partit du Havre de Grâce, le 7 avril 1604. Quatre vaisseaux la composaient. L'un était commandé par Pont-Gravé qui avait à son bord le capitaine Morel, de Honfleur; un autre, par Du Gua qui avait Champlain comme lieutenant et Jean de Biencourt, sieur de Poutrincourt en Normandie, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, qui allait en Acadie choisir des terres pour y fixer sa famille.

Après deux ans d'essais, Du Gua dut revenir en France, son privilège ayant été révoqué. Champlain resta avec Poutrincourt. Pendant trois ans il visita en détail la côte méridionale de l'Acadie et celles de la baie française entre cette presqu'île et le

continent jusque vers les lieux où fut depuis Boston. Puis, les colons, ne voyant venir ni leur chef ni les secours promis, partirent pour la France. Champlain entrait à Saint-Malo dans les premiers jours d'octobre 1607.

Du Gua était découragé; Champlain, par ses récits, par ses démonstrations, parvint à le convaincre que le peu de succès venait de l'idée de s'établir en Acadie, que c'était au Canada qu'il fallait uniquement songer. Henri IV, déjà persuadé, donna l'ordre à Du Gua de porter ses vues sur les rives du Saint-Laurent, et lui accorda à cet effet (7 janvier 1608) le privilège de la traite des pelleteries pour un an. Du Gua nomma Champlain son lieutenant.

Le pionnier allait pouvoir agir par lui-même, avec un titre officiel et l'appui du roi. A son premier voyage il avait remarqué, à 130 lieues de l'embouchure du Saint-Laurent, un endroit où le fleuve se rétrécissait, et nommé à cause de cela Quelibec, Québec, par les indigènes. Il crut ce lieu plus propre à ses desseins que Tadoussac, situé 30 lieues plus bas. L'avenir lui a donné raison.

« Le site que choisit Champlain, dit l'abbé Ferland (*Cours d'histoire du Canada*, t. Ier, page 142), convenait admirablement à son dessein de créer et d'organiser une France nouvelle dans l'Amérique. Placé à cent trente lieues de l'embouchure du Saint-Laurent, Québec possède un havre magnifique qui peut contenir les flottes les plus nombreuses, et où les plus gros vaisseaux peuvent arriver facilement de la mer. A ses pieds coule le grand fleuve, qui fournit une large voie pour pénétrer jusqu'au centre de l'Amérique septentrionale. Sur ce point, le Saint-Laurent se rétrécit considérablement, n'ayant au plus qu'un mille de largeur ; de sorte que les canons de la ville-citadelle peuvent foudroyer les vaisseaux qui tenteraient de franchir le passage. Québec est donc la clef de la vallée du grand fleuve, dont le cours est de près de 800 lieues ; il est la sentinelle avancée du grand empire français que rêva Louis XIV, et qui devait se prolonger depuis le détroit de Belle-Isle jusques au golfe du Mexique. »

*
* *

Quand Christophe Colomb eut mis le pied en Amérique (1492) et planté le drapeau de l'Espagne sur ces rivages inconnus, chaque nation rivalisa de zèle pour découvrir à son tour quelque continent ou du moins s'assurer la possession de terres sur le nouveau. Henri VIII chargea le vénitien Jean Cabot et son fils Sébastien d'occuper pour lui un point. François Ier donna une pareille mission au florentin Jean Verazzani, qui aborda en 1524 au Canada qu'il nomma Nouvelle-France. Ce fut Jacques Cartier, de Saint-Malo, qui prit réellement possession du Canada, et remonta jusqu'à Montréal. Il y fit quatre voyages de 1534 à 1544 : au troisième, avec Roberval, gentilhomme picard,

qui avait le titre de vice-roi. Roberval y alla une seconde fois lui-même en 1549 et ne reparut plus, ni ses vaisseaux. Le résultat était peu encourageant. En 1577, un noble breton, le marquis de La Roche, ancien page de Catherine de Médicis, y retourna avec cinquante repris de justice. L'entreprise échoua, et ce fut peut-être heureux. Le gouvernement sembla abandonner l'affaire. Pourtant, quelques commerçants s'associèrent pour établir un comptoir et choisirent pour mettre à leur tête un capitaine de vaisseau, Pierre de Chauvin, sieur de Tontuit, de Honfleur en Normandie. Chauvin était bien en cour ; il obtint des lettres patentes qui lui conféraient le privilège du commerce des peaux de castor ; lui se chargeait des frais d'établissement à Tadoussac, qui furent mesquins. Quand il décéda en 1601, rien n'était fait. Le commandeur de Chastes lui avait succédé ; on a vu comment sa mort avait tout remis en question.

Notre explorateur, plein de modestie, sentait bien, quoiqu'il fût capable de mener à bien l'œuvre, qu'un mince gentilhomme, sans fortune, sans protections, n'aurait pas l'autorité suffisante pour commander une expédition en chef ; il savait s'effacer. Qu'importait pourvu que le succès suivît ! Il suggéra à Pierre du Gua, de Mons, la pensée de continuer les projets de Chastes ; il n'y avait qu'à obtenir le privilège de la traite avec quoi il formerait une compagnie de commerce qui lui assurerait les ressources nécessaires. Ainsi font encore les maisons de commerce qui envoient à leurs frais de hardis explorateurs sur tous les points de l'Afrique pour y établir des comptoirs.

Pierre du Gua était un Saintongeais. Fils de Guy du Gua, sieur de Mons en la paroisse de Royan, et de Claire Goumard, fille et héritière de Jean, seigneur de Blanzay, du Puy du Fou et de Saint-Georges de Rexe, il était gentilhomme ordinaire de la chambre du roi et gouverneur de Pons (1) ; il avait rendu des services au roi pendant la ligue : il ne lui fut donc pas difficile d'obtenir sa commission. L'édit royal du 8 novembre 1603 le nommait « lieutenant général au pays de La Cadie du 40e au 46e degré pour peupler, cultiver et faire habiter ces dites terres le plus promptement... à condition d'y planter la foi catholique, apostolique et romaine, permettant de laisser vivre chacun dans sa religion. »

Le choix était bon : car Pierre du Gua de Mons était riche, ce qui n'était pas pour nuire à l'entreprise ; de plus il avait déjà visité le Canada en 1599 et montré son courage ; il avait des vues élevées, de l'expérience, et sa légitime ambition était d'attacher son nom à une fondation. Mais il était protestant et amena

---

(1) Voir *La Saintonge et ses familles illustres* (1889), généalogie des Goumard d'Échillais, de La Vallée, etc., page 143. Un François du Gua, sieur de La Rochebreuillet, épousa vers 1620 Marie de La Rochefoucauld, fille de François, seigneur du Parc d'Archiac, et d'Isabelle Goumard. Alain appelle les Du Gua « clara familia ». Voir pages 74, 161. De Thou fait l'éloge de Pierre du Gua.

avec lui des ministres ; Pont-Gravé, son compagnon, papiste, avait des ecclésiastiques sur son bâtiment. La zizanie religieuse se mit dans les immigrants; on discuta ; l'animosité s'en suivit. Des luttes scandaleuses éclatèrent, qui édifièrent peu les indigènes : « J'ai vu, dit Champlain, le ministre et notre curé s'entre-battre à coups de poing... Je ne sais pas qui était le plus vaillant... Les sauvages prennent parti tantôt pour l'un, tantôt pour l'autre. » Où il eut fallu l'union complète, l'harmonie parfaite, régnaient la discorde et la haine.

Enfin Pierre du Gua voulait bâtir en Acadie; il perdit en recherches un temps précieux.

Champlain partit de Honfleur le 13 avril sur le *Don-de-Dieu*, commandé par le capitaine Couillard, qui avait déjà navigué avec Gravé et même avec Pierre de Chauvin. Pont-Gravé avait mis à la voile huit jours plus tôt sur le *Lévrier*, capitaine Nicolas Marion. Le 3 juillet, Champlain, parti le 30 juin de Tadoussac, mettait pied à terre sur le rivage de Québec, avec les 30 hommes qui l'accompagnaient. Vite à l'œuvre : on abat un carré d'arbres ; on creuse une cave et des fossés ; on charpente le bois, on construit magasin pour les vivres, logement pour les hommes. Voilà les humbles débuts d'une ville importante. C'est ainsi que commencent les grandes choses. Le 1er octobre, Champlain semait du blé ; le 24, il plantait la vigne, indice d'une volonté ferme d'établissement durable. La colonie apprenait à se suffire à elle-même. C'est une date mémorable que celle où la cognée abattit le premier arbre qui servit à une cabane, et où quelques manouvriers campèrent sous cet abri improvisé. Prévoyaient-ils les magnifiques destinées de cette ville et l'avenir du pays ?

Mais quelles difficultés ! D'abord on conspire contre le lieutenant général : il faisait trop travailler et nourrissait mal. S'il n'était plus là, on se gobergerait à l'aise ; on pillerait les vivres ; on défoncerait les tonneaux ; on ferait main basse sur l'argent ; et vive la ripaille. Des contrebandiers Espagnols étaient près, jaloux des Français et gênés par leurs canons ; ils promettaient aux révoltés appui, secours, asile. L'assassinat est résolu. Le chef du complot est Jean Duval, serrurier. Jadis blessé d'une flèche dans une rencontre avec les sauvages, il a été sauvé, soigné, guéri par Champlain ; il lui en veut à mort ; cela devait être. Mais le secret est révélé par Natel, un des complices. Quatre matelots sont saisis, garrotés, expédiés à Tadoussac. Pont-Gravé fait une enquête, constitue un tribunal ; les coupables, convaincus du crime, sont condamnés à mort ; ils furent ramenés en France, à Pierre de Mons, qui pardonna. Jean Duval, lui, fut pendu à Québec ; et sa tête mise au bout d'un pique, apprit aux autres que, quoique loin de la France, il y avait une justice et qu'il ne ferait pas bon de tuer, à moins qu'on ne voulût être tué. Et depuis personne oncques ne se plaignit, même de privations dont le chef avait sa part, ni ne parla de sédition, de complots. Champlain, qui était la bonté même, avait montré sa fermeté.

Puis la maladie, scorbut, dyssenterie. Au printemps, des vingt-quatre Européens il ne survivait que huit, et encore n'étaient-ils pas bien valides. Tant furent difficiles les débuts d'une entreprise que seule pouvaient mener à bonne fin la volonté, l'énergie, l'habileté !

Et les déceptions ! Le découvreur cherchait à travers l'Amérique du Nord un chemin pour aller aux Indes orientales et en Chine. Un jour, il crut être sur la voie. Nicolas du Vignau lui affirma qu'il avait vu la mer du Nord ; on y pouvait aller et revenir en 17 jours ; un navire anglais y avait échoué, dont l'équipage, 80 hommes, avait été massacré par les sauvages. Convaincu par ces détails, Champlain se mit en route ; il marcha pendant plus d'un mois, jusqu'à ce qu'enfin du Vignau, « le plus impudent menteur qui se soit veu de longtemps », finit par avouer qu'il avait inventé cette mer dans le désir de la voir.

Et ses tribulations avec la compagnie ! Les marchands n'avaient qu'un but : gagner de l'argent ; le commerce des pelleteries était leur unique souci ; la traite avec les sauvages, leur grande affaire. Ils ne voyaient que le profit, et le profit immédiat. Bénéfice à réaliser, tout est là. Sans doute, leur mandataire faisait tous ses efforts pour les satisfaire ; il pourchassait les Basques qui vendaient aux indigènes des armes à feu et des munitions de guerre, péril imminent pour cette poignée de Français jetés en plein pays ennemi ; il arrêtait les contrebandiers qui enlevaient le trafic aux agents de la compagnie ; il favorisait l'extension du commerce dont elle avait en droit le monopole. Mais il avait des vues plus hautes : peupler ce magnifique pays, rendre productif un sol qui n'attendait que le travail du manœuvre, le mettre en état de se suffire à lui-même. Il y parvint un peu, mais après 22 ans ; ce n'est que le 27 avril 1628 que la terre « fut entamée avec le soc et les bœufs ».

« La persévérance de cet homme remarquable et sa foi dans le succès de son entreprise sont dignes de notre admiration, dit M. Margry ; ses biens, son temps, ses talents, sa vie même sont dévoués à la colonie naissante. Au milieu de toutes les contradictions, il marche courageusement vers le but qu'il s'est proposé pour l'honneur de la religion et pour la gloire de la France ; tantôt il lutte, se raidit contre les mille tracasseries que l'égoïsme et la jalousie lui suscitent de la mère patrie. Il est négligé par les grands ; à leur tour les marchands, plus empressés à partager ses profits qu'à fournir aux dépenses nécessaires, l'abandonnent à ses propres ressources ; sa prudence et sa constance surmontent à la longue tous les obstacles et font enfin réussir la bonne œuvre. »

Champlain rappelé en France partit de Tadoussac le 5 septembre 1609, laissant Québec commencé sous la surveillance de Pont-Gravé. Il débarqua à Honfleur le 13 octobre. Pierre de Mons était un peu dégoûté : ses sacrifices considérables étaient en pure perte. Il ne put pourtant décourager notre pionnier,

toujours ferme, toujours croyant, toujours dévoué. Champlain se tourna vers la marquise de Guercheville. C'était Antoinette de Pons, dame d'honneur de la reine Marie de Médicis, fille de cet Antoine de Pons, comte de Marennes, baron d'Oleron, qui joua un si grand rôle en Saintonge au XVIe siècle. Elle offrait d'acheter les droits de Mons, qui ne trouva pas le prix assez élevé. Cependant elle témoigna beaucoup d'intérêt à l'œuvre de Champlain. Elle favorisa (1610-1611) l'établissement des jésuites au Canada, quêta pour eux à la cour, paya leur passage, et fit un fonds pour leur entretien. Ce fut elle qui créa Saint-Sauveur à l'île des Monts-Déserts.

Champlain qui voulait à tout prix réussir chercha des associés à Mons; Legendre et Caulier, de Rouen, fournirent les fonds, et le pionnier repartit de Honfleur, le 7 mars 1610, avec son vaisseau et onze artisans. En route, il tombe malade, revient au Havre en bateau; son vaisseau est aussi obligé de relâcher; enfin le 8 avril, il dit adieu à Honfleur et arrive à Tadoussac le 25; c'est la traversée la plus courte dont les annales fassent mention. Deux jours après, il revoyait son cher Québec.

Le capitaine Pierre de Chauvin, de Dieppe, sieur de la Pierre, et ses compagnons avaient fort bien passé l'hiver. Les Montagnais l'attendaient pour marcher avec les Algonquins contre les Iroquois. En échange de son appui, ils devaient le conduire dans l'intérieur et lui faire connaître le pays. L'ennemi était retranché derrière une palissade de gros arbres entassés, et faisait de là pleuvoir une grêle de flèches sur les assaillants. Champlain, qui ne se ménageait pas, fut blessé. La flèche, qui lui fendit le bout de l'oreille et pénétra dans le cou, était terminée par une pierre fort aiguë, que nos archéologues classeraient certainement parmi les objets préhistoriques de l'époque quarternaire. Mais quand on eût pratiqué à force de bras une ouverture dans la barricade, les balles des mousquets eurent bien vite raison des Iroquois ; tous furent tués ; quinze seulement faits prisonniers.

Il n'entre pas dans notre plan, de raconter par le menu tous les voyages de Champlain du Canada en France et *vice versa*, En 1611, il revient en France et débarque à La Rochelle le 11 août. Il repart de Honfleur le 1er mars, et arrive à Tadoussac, le 13 mai, après une traversée extrêmement dangereuse. Le 20 juillet, il disait de nouveau adieu à son habitation de Québec; il abordait, le 10 septembre, à La Rochelle, sur le vaisseau du capitaine Thibault. Le 6 mars 1613, départ de Honfleur sur le vaisseau de Pont-Gravé ; retour à Saint-Malo le 20 août. Il reprend la mer au printemps de 1615 et revoit Tadoussac le 25 mai. Nouveaux voyages en 1617 et en 1618. Il passa quatre ans dans la Nouvelle-France. Le 15 août 1625, il part pour la France, s'embarque de nouveau à Dieppe le 15 avril 1626. On s'étonne de cette facilité à parcourir les mers tous les ans, de cette insouciance à s'exposer aux périls et aux lenteurs de la traversée. Rien n'arrêtait Champlain. C'était à Paris, à la cour, qu'il s'oc-

cupait du Canada et qu'il protégeait utilement les intérêts de la colonie. Pendant l'hiver, les explorations étaient impossibles mais ce temps-là était avantageusement occupé à plaider la cause de la colonisation auprès des compagnies qui ne voyaient guère que leurs propres avantages, auprès du roi, auprès des grands.

A Paris, il multipliait ses démarches. Nous avons publié (*Brouage et Champlain*) le mémoire qu'il présenta au roi et à son conseil, le 18 février 1618, « utilité que le sieur de Champlain dict et entend que le roy recepvra de l'entreprise de la Nouvelle-France, s'il plaist à sa majesté d'y entendre, » puis sa supplique « à la chambre de commerce pour lui recommander ses voyages de découvertes au Canada. » Depuis 16 ans, il a « travaillé avec un soing laborieux tant aux découvertes de la Nouvelle-France que de divers peuples et nations qu'il a amenez à nostre cognoissance qui n'avait jamais esté connus que par luy ; lesquels lui ont donné telle et si fidèle relation des mers du nord et du sud que l'on n'en peut doubter, qui serait le moyen de parvenir au royaume de la Chine et des Indes Orientales d'où l'on tirerait de grandes richesses, outre le culte divin qui s'y pourroit planter, comme le peuvent tesmoigner nos religieux récollés. » Si le roi abandonne ce pays, « les Anglais ou Flamans, envieux de nostre bien, s'en empareroient en jouissant du fruit de nos labeurs... » Le mémoire énumère les avantages, « d'abord l'établissement de la foy chrestienne parmy un peuple infini d'âmes, lequel ne tient ny n'a aucune forme de religion ; » puis le roi aura « une terre de près de 18,000 lieues de long, arrousée des plus beaux fleuves du monde et des plus grands lacs en plus grande quantité et les plus fertiles et abondans en toute sorte de poissons qui se peuvent trouver, comme aussi des plus grandes prairies, campagnes, forests remplis la plupart de nouyers, et cousteaux très agréables, où il a trouvé grande quantité de vignes sauvages, lesquelles apportent le grain aultant et plus gros que les nostres, toutes cultivées qu'elles soient ; » puis les impôts que le roi lèveraient sur les navires et les marchandises ; « le passage de la mer du sud qui raccourcirait de plus d'un an et demy de temps, » sans compter les dangers. « Et d'autant que tous les estats qui subsistent sont appuyés politiquement sur quatre arcs-boutans, lesquels sont la force, la justice, les marchandises et le labourage, » il veut qu'avec les missionnaires il y ait « trois cens bons hommes bien armez et disciplinez, » mais qui sachent pourtant travailler : car il ajoute très sagement, « n'estant besoing aux establissements de colonnyes d'y porter des personnes de quelque qualité que ce soit, qui ne sçachent gaigner leur vie. » Et il énumère à la chambre de commerce les productions du pays, blés, maïs, fèves, pins, racines, « dont la teinture fait une couleur pareille à la cachemire, » chanvre, vignes, les marbres, jaspes, albâtre, porphyre et autres, les profits qu'on tirera du bétail et du trafic des pelleteries, « tant

des martres, castors, renards, loups-cerviers et autres fourures avec peau de cerfs, eslans, buffles... » La chambre de commerce recommanda chaudement Champlain au roi.

Il intéressa aussi à sa cause le président Jeannin, qui l'encouragea fort et lui donna d'utiles conseils. Pourtant il lui fallait un protecteur puissant, capable d'imposer sa volonté aux compagnies et de soutenir son œuvre humanitaire. Par l'intermédiaire de M. de Beaulieu, conseiller et aumônier ordinaire du roi, il pût exposer son plan à Charles de Bourbon, comte de Soissons, fils de Louis Ier, prince de Condé. Le comte l'écouta, l'interrogea, examina ses rapports, ses cartes, et le 8 octobre 1612, il était nommé gouverneur et lieutenant général de la Nouvelle-France. Champlain était son lieutenant (15 octobre) ; beau succès. Mais le comte de Soissons mourut quelques jours après. C'était à désespérer. Heureusement, le prince de Condé, Henri II, accepta la succession de son oncle. Ce fils d'Henri Ier et de Charlotte de La Trémoille, se souvenait-il que, né à Saint-Jean d'Angély (1588), il était Saintongeais comme Champlain ? Tout allait bien. Sur ces entrefaites Condé, révolté, fut arrêté (1er septembre 1616), resta enfermé trois ans à la Bastille et à Vincennes ; il avait bien d'autres soucis que le Canada ; et les marchands recommençaient leurs plaintes, leurs tracasseries, leurs accusations contre l'honnête et persévérant pionnier. Le maréchal de Thémines, Pons de Lauzières, qui avait été fait maréchal pour avoir arrêté Condé, fut nommé lieutenant général de la Nouvelle-France. De là des contestations avec Condé, chacun prétendant avoir seul droit aux gratifications de la compagnie. Le prince, mis en liberté et rétabli dans ses dignités (1620), céda, moyennant 11,000 écus, sa charge de vice-roi à son beau-frère, le duc de Montmorency, amiral de France.

Montmorency prit son titre à cœur ; il accorda sa confiance entière à Champlain ; et sa protection hautement déclarée fit un moment cesser les embarras. Mais lui-même, fatigué des ennuis que lui causaient la compagnie d'Emeric de Caen en lutte avec celle de Pierre de Mons, finit par abandonner une charge, « qui lui rompait plus la tête que ses affaires plus importantes », à son neveu Henri de Levis, duc de Ventadour.

A travers ces vicissitudes et ces mutations, Champlain restait l'homme nécessaire, indispensable, qui assurait l'unité de vues et de plans, et qui, il faut le dire, sauvait l'entreprise sans cesse menacée. Aussi le duc, par lettre du 15 février 1627, confirma-t-il, comme ses prédécesseurs, Champlain dans ses fonctions de lieutenant, en lui donnant à lui-même pour lieutenant son beau-frère, Eustache Boullé.

On peut juger par là des tracas qu'eut à subir le pionnier. Là bas, c'était l'organisation pénible, la lutte contre les indigènes et même les Européens, Espagnols, Basques, Bretons ; les privations, la vie dure et pénible du trappeur, auxquelles s'ajoutaient les soucis et les préoccupations du chef ; en mer, où il passait trois mois de l'année à peu près, les périls de la navigation sur

des barques qui n'avaient rien de nos steamers ou de nos paquebots. En France, où il aurait dû trouver quelque repos, des inquiétudes perpétuelles sur le sort de sa colonie, des combats de chaque jour contre l'hostilité des rivaux, contre les prétentions des Malouins, des Rochelais, des Normands, qui voyaient son succès d'un œil jaloux et s'efforçaient d'entraver ses démarches, de ruiner l'entreprise. Et ces éternels changements de direction qui mettaient presque chaque année tout en question : de Mons, le comte de Soissons, le prince de Condé, le maréchal de Thémines, Montmorency, Ventadour. Il était temps que Richelieu parût.

Déjà, aux états généraux de 1614, où les plaintes des mécontents contre lui étaient parvenues, il avait su gagner les sympathies d'un grand nombre de députés. Il vit les cardinaux, les évêques, leur exposa l'état misérable de ces populations, qui vivaient sans foi, sans loi, sans Dieu ; il réunit une somme de quinze cent livres pour leur envoyer des religieux. Par l'entremise de Louis Houel, secrétaire du roi et contrôleur général des salines de Brouage, qui connaissait beaucoup le P. du Verger, provincial des récollets, il obtenait des missionnaires pour ces lieux sauvages. Le 26 juillet 1615, il entendait chez les Hurons la première messe célébrée par le P. Joseph de Caron. Québec avait eu ses premiers offices un mois auparavant par le P. Jean Dolbeau et le frère Pacifique Duplessis (1).

Parfois, il recevait aussi quelques consolations et quelques encouragements. Le 24 février 1621, Louis XIII écrivait: « Champlain, j'ai veu par vos lettres du 15 du mois d'aoust avec quelle affection vous travaillez par delà à vostre establissement et à ce qui regarde le bien de mon service; de quoi je vous sçai très bon gré ; aussi aurois-je à plaisir de le recognoistre à votre avantage, quand il s'en offrira l'occasion, et ai bien volontiers accordé quelques munitions de guerre qui m'ont esté demandées, pour vous donner toujours plus de moyen de subsister et de continuer en ce bon devoir, ainsi que je me le promets de vostre soing et fidélité. »

*
* *

C'est pendant son séjour en France de l'année 1610 que le fondateur se maria ; il avait quarante ans ; ses continuelles

(1) Veut-on savoir « l'état des personnes qui devaient être menées et entretenues en l'habitation de Québec pour l'année 1619 » ? Trois religieux récollets et le chef de la colonie, puis 80 hommes, commis, officiers et laboureurs.

Liste des armes, munitions, outils, matériaux, habillements, ustensiles de ménage : Le service de la table du chef se composait de « 36 plats, autant d'escuelles et d'assiettes, 6 salières, 6 aiguières, 2 bassines, 6 pots de 2 pintes chacun, 6 pintes, 6 chopines, 6 demi-setiers, le tout d'estain ; 2 douzaines de nappes, 24 douzaines de serviettes ; pour la cuisine, une douzaine de chaudières de cuivre, 6 paires de chenets, 6 poisles à frire, 6 grilles ; 2 taureaux d'un an, génisses et brebis autant qu'on en pouvoit emporter, toutes sortes de graines. »

aventures ne lui avaient pas, jusqu'alors, permis de songer à son établissement. A ce moment l'avenir lui paraissait moins sombre. Le 27 décembre, le contrat fut passé à Paris en présence de parents et d'amis : « Pierre du Gas, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi et son lieutenant général en la Nouvelle-France, gouverneur de Pons en Sainctonge pour le service de sa majesté ; Lucas Legendre, marchand, bourgeois à Rouen ; Hercules Rouer et Marcel Chesnu, bourgeois à Paris ; Jehan Roernan, secrétaire du sieur de Mons, etc. Il épousait Hélène Boullé, fille de Nicolas Boullé, secrétaire de la chambre du roi, et de Marguerite Alix. La future avait douze ans, et le mariage ne devait avoir lieu que deux ans après (1). Elle était calviniste ; son mari l'instruisit lui-même, et elle embrassa la religion catholique, à laquelle elle demeura fermement attachée.

En mai 1620, il emmena en Amérique sa jeune femme qui ne craignit pas les périls de l'océan et les ennuis d'un pays dénué de tout. Eustache Boullé fut agréablement surpris de voir sa sœur braver si courageusement les dangers. Le 12 juillet, on arrivait à Québec. A l'issue d'une messe d'actions de grâces, on lut publiquement les lettres de la commission royale et celles du vice-roi ; on tira le canon, on cria « Vive le roi ! » c'était la prise de possession solennelle de la France.

La maison de la jeune épouse n'était pas des plus confortables : « Je trouvoi, dit son mari, cette pauvre habitation si désolée et ruinée qu'elle me faisoit pitié. Il y pleuvoit de toutes parts ; l'air entroit par toutes les jointures du plancher ; le magasin s'en alloit tomber, la cour si sale et si orde... » Québec commençait comme finit Brouage.

Hélène Boullé supporta toute les privations de ce pays sauvage et tous les inconvénients d'une demeure incomplète et primitive. Elle se mit à l'œuvre avec ardeur, secondant son mari dans toutes ses entreprises ; animée d'une vive ardeur de prosélytisme, elle catéchisait les idolâtres ; elle préludait ainsi aux austérités futures de sa vie d'ursuline. Cependant son mari jugea à propos de la ramener en France en 1624 ; il était souvent absent et son frère Eustache Boullé aussi ; elle souffrait beaucoup de cet isolement et de son dénuement, elle accoutumée à toutes les douceurs de la vie de Paris. Quand Champlain quitta la France en 1633, pour la dernière fois, il ne voulut pas que sa femme l'accompagnât de nouveau ; prévoyait-il qu'il ne reviendrait pas et songeait-il à lui épargner la douleur de se voir seule là-bas dans la colonie encore naissante ? A la nouvelle de sa mort, Hélène Boullé qui avait toujours eu une

---

(1) Voir le contrat, page 399 de *Samuel Champlain*, par M. E. Dionne ; p. 33 des *Pièces justificatives des œuvres de Champlain*, t. VI. — Le 22 juillet 1617 il engage pour le service de sa femme, pendant quatre ans, une servante, Isabelle Terrier, fille de Richard Terrier, facteur de marchands, qui signe au contrat, « moyennant trente sols tournois par chascun an ; » la pièce a été publiée par Etienne Charavay, *Documents inédits sur Samuel de Champlain*, page 4.

grande piété, entra au couvent des ursulines du faubourg Saint-Jacques à Paris ; elle avait 35 ans. Treize ans plus tard, à l'exemple de son mari qui avait fondé des villes, elle fondait à Meaux un couvent de cet ordre, en vertu d'une autorisation de l'évêque Dominique Séguier, accordée le 10 mars 1648 à « sœur Hélène Boullé, dite de Saint-Augustin, veuve de défunt Samuel de Champlain, ancien capitaine de la marine du Ponent, lieutenant général pour le roy en la Nouvelle-France, et gouverneur pour sa majesté audit pays. » (1) L'île de Sainte-Hélène près de Montréal a conservé le nom de cette sainte femme, que lui avait donné Champlain en 1611, l'année qui suivit son mariage. On sait que, le 1er août 1639, des ursulines débarquèrent à Québec et y établirent un monastère florissant. Un peu plus tard, la congrégation de Saint-Joseph, fondée à Bordeaux en 1616 par Marie Delpech de L'Etang, pour recueillir les filles orphelines et abandonnées, créa à La Rochelle une maison à laquelle « le gouvernement civilisateur de Louis XIV, désireux d'établir ses colonies sur des bases solides, demandait des jeunes filles « sages et pieuses » qu'il envoyait au Canada, à la Guadeloupe, etc., pour en faire des mères de famille modèles. Grâce à cette conception élevée, nos anciennes possessions françaises, le Canada surtout, conservent, même encore aujourd'hui, une pureté de mœurs et de foi qu'on chercherait vainement parmi nous... » *Archives historiques de la Saintonge*, I, 331.

*
* *

La guerre de La Rochelle faillit ruiner tous les projets de Champlain. L'Angleterre, qui favorisait la révolte sur le continent, profitait de l'occasion pour essayer d'anéantir l'établissement de Québec, qui commençait à lui porter ombrage. Trois frères, huguenots écossais, David, Louis et Thomas Kerth, qui avaient quitté la France pour passer au service de la Grande-Bretagne, se chargèrent de l'opération. La charte de la compagnie des cent associés, créée par Richelieu, excluait les protestants de la colonie ; ils trouvèrent « piquant de ruyner des lieux qu'on leur interdisait ».

Le 10 juillet 1628, David, monté sur un navire anglais, après avoir ruiné l'habitation récemment fondée au cap Tourmente, somma Champlain de lui remettre Québec. Douze vaisseaux bloquaient le Saint-Laurent. La situation était fort critique. Les vaisseaux qu'on attendait de France depuis la

(1) La pièce a été publiée en 1875 par Etienne Charavay : *Documents inédits de Samuel de Champlain, fondateur de Québec*, in-8°, 8 pages On y lit que « mûe d'un saint désir pour l'établissement d'une maison du dit ordre en la ville de Meaux, elle a libéralement donné à la dite maison, pour commencer l'établissement et fondation, la somme de 20,000 livres, et plusieurs meubles et accommodemens... »

fin de juin n'avaient pas paru ; les vivres étaient fort rares : « De brai, de voiles, de cordages, écrit Champlain, nous n'en avions point ». On était réduit à sept onces de farine de pois par jour ; il restait à peine cinquante livres de poudre au magasin. Le gouverneur n'avait que cinquante hommes exténués par les privations. Mais il trouvait infâme de livrer ainsi, sans combat, le fort à lui confié. Il répondit fièrement à la lettre de Kerth que s'il « avait envie de le voir de plus près, il devait s'acheminer et non menacer de si loin. » C'est la réponse de Léonidas : « Tes armes ! — Viens les prendre. » On admire cette énergie chez les Grecs et les Romains. Quand donc saurons-nous qu'il y a d'aussi beaux traits dans notre histoire !

Kerth jugea prudent de ne point attaquer de vive force un homme aussi résolu. Le blocus en aurait plus aisément raison, et la famine ferait lentement, mais sûrement, son œuvre ; toute place assiégée est fatalement prise, si elle n'est secourue à temps. Les vaisseaux français, qui auraient pu ravitailler le fort, ne surent pas éviter la flotte anglaise qui, plus forte en nombre, les dispersa ou les anéantit. Tout l'espoir de la petite garnison s'évanouissait.

Cependant on ne perdait pas courage. Que ne peuvent des hommes de cœur dirigés par un capitaine habile, par un chef aimé et vénéré ? Mais dix mois d'attente, c'est bien long ; et la disette se faisait cruellement sentir ; les sauvages eux-mêmes avaient peine à se suffire et ne pouvaient fournir des vivres. Champlain exhortait ses compagnons à la patience et à l'espoir ; il leur donnait l'exemple de l'abnégation, et partageait leurs travaux et leurs privations. On négligea les fortifications pour aller dans les bois chercher des racines comestibles. Avec le blé récolté par les jésuites et les récollets, avec le produit de la pêche et de la chasse, qu'on restreignait pourtant à cause de la rareté de la poudre, on ne mourut pas de faim pendant l'hiver. Champlain s'ingénia, se multiplia, s'oubliant pour ne songer qu'aux autres, essaya de traiter avec les Abenaquis, enfin envoya son beau-frère Boullé chercher des provisions avec les hommes qui préféraient tenter le hasard. La barque fut capturée par les Anglais. C'était la dernière lueur d'espérance qui disparaissait. Il n'y avait plus qu'à s'incliner ; il fallait se rendre.

Un jour que les vingt hommes qui restaient s'occupaient les uns à la pêche, les autres à déterrer des racines, « on vit paraître des vaisseaux derrière la pointe de Lévis. Une chaloupe s'avance, portant pavillon blanc. Champlain fait mettre au fort un drapeau de même couleur. La chaloupe aborde, et un gentilhomme anglais s'en vient courtoisement présenter une lettre des deux frères Louis et Thomas Kerth qui le sommaient de rendre la place, lui offrant une composition honorable. » Un an de résistance dans une mauvaise bicoque, sans ressource, sans vivres, sans munitions, avec vingt hommes dont l'ennemi avait bien deviné la faiblesse en voyant la maigreur de leurs compagnons faits prisonniers, c'était assez ; l'honneur était sauf. Champlain

répondit qu'il ne pouvait nier une situation que les Anglais connaissaient ; que toutefois ils se gardassent de n'approcher à la portée du canon que lorsque la capitulation serait signée.

Cette énergie dans la défense, cette résistance prolongée si longtemps, cette fierté dans la défaite, touchèrent l'ennemi : il donnait aux Français un vaisseau pour retourner en France, les officiers au service de la compagnie pourraient emporter leurs armes, leurs habits, leurs pelleteries ; les soldats, une robe de castor ; les religieux, leurs robes et leurs livres ; on fit l'inventaire de tout ce qui était au fort et à l'habitation. C'était là des conditions fort honorables ; et les bons procédés des Anglais auraient pu adoucir l'amertume de la reddition. Ce fut avec la douleur dans l'âme que le vaillant capitaine monta sur le vaisseau anglais, et la rage dans le cœur qu'il entendit tonner le canon du vainqueur sur le fort en signe de réjouissance. Le Canada était perdu.

Champlain avait avec lui trois jeunes filles que ses alliés les Montagnais lui avaient données pour otages ; il avait été leur parrain et les avait nommées La Foi, l'Espérance et la Charité. Elles lui étaient fort attachées ; une scène déchirante se passa, quand Kerth ne voulut pas leur permettre d'accompagner leur père en France. Champlain était vraiment ému ; mais Espérance le consolait, en lui disant qu'il reviendrait.

En route, par le travers de La Malbaie, Kerth rencontra Emeric de Caen. Le combat s'engage, acharné ; on en vint à l'abordage. Dès le commencement de la lutte, Champlain et les Français avaient été enfermés sous le tillac, les panneaux cloués sur eux ; ils entendaient, impuissants, le bruit de la lutte. Emeric de Caen, voyant approcher deux pataches anglaises, demanda quartier. Il pria qu'on le laissât voir Champlain. Kerth lui dit : « Soyez sûr que si l'on tire du vaisseau vous mourrez. — Il vous est facile, répondit le prisonnier, de me faire mourir dans l'état où je suis. Mais je ne commanderai rien à ces personnes et ne peux empêcher qu'ils fassent leur devoir. » C'est le mot qu'on a prêté à Palissy : « Je sais mourir. » Champlain, dans les fers, montrait encore cette grandeur d'âme, cette fermeté simple et sans ostentation qui faisait l'admiration de ses ennemis.

En abordant à Plymouth (20 octobre 1629), grande fut la joie de Champlain ; la paix était faite, et elle avait été conclue avant la prise de Québec ; donc Québec restait Français. Il insista auprès de l'ambassadeur à Londres, Chateauneuf. La réclamation était appuyée par Richelieu. L'affaire traîna en longueur ; enfin ses démarches, ses efforts furent couronnés de succès. Le traité de Saint-Germain en Laye (29 mars 1632) rendait Port-Royal et Québec à la France.

Il avait promis, après la prise de Québec par les Anglais, que si jamais le drapeau français y flottait de nouveau, il édifierait une chapelle. Il accomplit son vœu, et Notre-Dame de Recouvrance s'éleva près de l'esplanade du fort, à l'endroit où est

aujourd'hui le maître-autel de Notre-Dame. Puis il se mit à poursuivre avec ardeur ce qu'il considérait comme sa grande œuvre : la christianisation du pays. Les sauvages, en quelques années passées sous la domination anglaise, avaient appris à mieux apprécier la France représentée par Champlain. Champlain, par sa fidélité à tenir ses promesses, par sa bonté, sa droiture dans les transactions, l'appui qu'il leur avait prêté dans maintes circonstances, leur avait inspiré une confiance absolue. Il voulait surtout s'attacher les Hurons, peuple nombreux, puissant, capable de lutter contre les Iroquois, seuls ennemis de la colonie naissante. Il sentait que la communauté des croyances religieuses est un lien fort, plus puissant même que l'intérêt. Les Hurons reçurent fort bien les missionnaires que leur envoyait Champlain. L'un d'eux, le père Brébœuf, avait déjà vécu parmi eux. Il séjourna dans un village qui s'appelait La Rochelle. Un petit édifice fut construit dans un village voisin, et les travaux apostoliques, commencés par les récollets, continuèrent avec fruit, à la grande joie du colonisateur.

*
* *

Champlain avait 65 ans; il avait fait la guerre sur terre et sur mer; il avait subi les horreurs d'un siège et les ennuis de la captivité; il avait dépensé son existence à courir les mers, à solliciter les uns et les autres, à chercher des pays inconnus, à convertir des sauvages; le repos lui était dû. Il se remit en route. Ne devait-il pas revoir « cette terre à laquelle il avait donné la vigueur de ses meilleures années, et que ses travaux passés, comme la crainte de les perdre, lui faisaient chérir doublement? » Ne pouvait-il pas encore quelque chose pour elle, raffermir les indigènes dans leurs bonnes dispositions, rassurer les colons, donner à la colonie les derniers conseils de sa vieille expérience! La compagnie des Cent-Associés créée en 1627 par le cardinal de Richelieu ne trouvait personne plus propre que lui à prendre la direction de la colonie. Une nouvelle commission du roi le nommait (1er mars 1633) son lieutenant « en toute l'étendue du fleuve Saint-Laurent et autres. » Le 23 mars, il quittait Dieppe, disant adieu à sa femme qu'il aimait tendrement, et sachant sans doute qu'il ne la reverrait plus.

Le 23 mai, les trois vaisseaux le *Saint-Pierre*, le *Saint-Jean* et le *Don-de-Dieu*, portant 28 canons et 197 personnes, mariniers et artisans, parmi lesquels plusieurs saintongeais et aunisiens (1), mouillèrent devant Québec. La joie fut immense ; le fondateur fut accueilli avec de grandes démonstrations d'affection. C'est ce jour-là qu'on vit réellement en lui le père de la patrie. Tous avaient confiance en sa sagesse, en sa fermeté, en son inaltérable dévoûment. On se prit à envisager l'avenir avec

(1) On en trouve la preuve dans la lettre des Canadiens et des Acadiens qui revinrent en France après la paix de Paris, et auxquels une loi du 25 février 1791 accordait encore des secours pécuniaires. — L. Delayant.

confiance. Dès lors, la Nouvelle-France vivait de sa vie propre et allait s'étendre au milieu des grandes forêts du Nouveau-Monde.

Sentant bien que le temps lui était mesuré, il se remit à l'œuvre avec une ardeur nouvelle. Les fortifications furent relevées et augmentées ; il bâtissait un fort dans une île qu'il appela Richelieu, qui commandait le passage du fleuve. C'était pour empêcher les Anglais d'aller trafiquer avec les indigènes, ce que le traité leur défendait. L'année suivante, pour protéger les sauvages alliés contre les Iroquois, qui leur fermaient les passages lorsqu'ils descendaient pour la traite, il envoya (1er juillet) Laviolette avec quelques ouvriers construire un fort aux Trois-Rivières sur la rive gauche du fleuve, à 30 lieues de Québec.

Champlain qui avait semé à la sueur de son front, ne vit pas la récolte. Le champ fécondé par ses travaux, promettait une riche moisson. Québec se développait chaque jour. Un collège y fut fondé aux frais de la famille du marquis de Gamache, René Rouault, qui était entré dans la compagnie de Jésus. Son influence s'accroisait sans cesse ; sa réputation attirait les immigrants ; il dirigeait sa colonie avec une autorité toute paternelle. « Son exemple et les principes qui le dirigeaient ont eu la plus grande influence sur la première éducation de la population du Canada, un des plus honnêtes du monde. Sa maison était une école de piété, ce qui ne l'empêchait pas d'être un homme d'esprit, ayant le mot pour rire. » Un jour il fallut dire adieu au labeur commencé, aux espérances conçues et déjà en partie réalisées, à ces braves gens qui l'aimaient comme un père, à ces colons qui avaient été son unique souci, à ces sauvages dont l'éducation chrétienne et française lui tenait si fort à cœur. Au commencement d'octobre 1635, il se sentit malade ; la paralysie vint, et le jour de noël, 25 décembre, « le jour même de la naissance de notre Sauveur en terre », dit le P. Paul Lejeune, « il prit une nouvelle naissance au ciel. » La population fit éclater ses regrets. Le P. Lejeune prononça l'oraison funèbre de ce « grand homme qui, par son admirable sagesse et non pareille conduite ès-affaires, s'était tant acquis de renommée. »

L'historien le plus distingué des Etats-Unis, Bancroft, protestant et Anglo-Américain, a écrit que son nom impérissable rivalisera dans la postérité avec la renommée de Smith et d'Hudson ; « il admire son désintéressement, son ardeur pour le bien, son zèle religieux, sa vie toute d'honneur et de probité, de même que ses vastes plans de commerce, de découverte et d'établissement. »

*
* *

Tel fut Samuel de Champlain. Soldat et marin, pionnier et explorateur, colonisateur et fondateur, par-dessus tout homme de devoir et de dévouement. On chercherait vainement une tache dans cette longue existence de 68 ans. Et pourtant qui eut à subir plus de fatigues, plus de tracasseries, plus de déboires !

L'adversité le frappa, sans l'ébranler. Cette résistance à un blocus de plus d'un an où l'on n'avait pour vivre que 7 onces de pain, sa noble fierté dans la capitulation, son désespoir de voir flotter sur son fort et sur son habitation le drapeau anglais, si dignes d'admiration, mériteraient d'être cités dans les annales des hauts faits, si l'on n'y admettait presque que des héros anciens, grecs ou romains. Sa patience, sa persévérance sont plus remarquables encore dans ces luttes obscures contre l'indifférence ou l'hostilité sourde. On l'a comparé à Bernard Palissy pour sa ténacité, pour ce magnifique exemple du labeur obstiné et de la recherche désintéressée. Tous deux ont montré ce que peut une âme forte, animée d'une généreuse ardeur ; tous deux ils ont sacrifié leurs meilleures et plus belles années à la poursuite d'un rêve sublime. L'un l'a vu réalisé et en a joui ; l'autre est mort au moment où l'idéal prenait corps, et ses derniers regards n'ont pu que saluer l'aube d'une journée spendide.

Tous deux ont écrit ce qu'ils ont fait : l'un ses longs essais pour inventer l'émail blanc, ses déboires, ses trouvailles, ses courses à travers les provinces de France ; l'autre ses voyages en lointain pays, ses explorations dans les contrées inexplorées du Nouveau-Monde, ses découvertes (1). Le potier savait écrire ; le pionnier mettait ses phrases comme elles lui venaient ; celui-ci, sans façon, sans souci de l'art, sans prétention ; celui-là, dramatisant les faits où il a son rôle, soignant la mise en scène, ne s'oubliant pas un instant. Le public a récompensé l'auteur de

---

(1) Voici l'indication de ses divers ouvrages :

Brief discovrs des choses plvs remarqvables que Samuel Champlain de Brovage a reconnues aux Indes occidentales, au voyage qu'il a faict en l'année mil Vc IIIxx XIX et en l'année mil VJc j comme ensuit, publié pour la première fois d'après le manuscrit de Dieppe, avec 62 planches, par M. l'abbé Laverdière, dans les *Œuvres complètes de Champlain*, 1870.

Des Savvages, ou voyage de Samuel Champlain de Brovage faict en la France nouvelle l'an mil six cents trois. Paris, Claude de Monstrœil, in-8°. Le privilège est du 15 novembre 1603. Il y a une *Epitre* « à très noble haut et puissant seigneur messire Charles de Montmorency... amiral de France et de Bretagne » et des vers du « sieur de La Franchire ».

Les voyages dv sievr de Champlain, xaintongeois, capitaine ordinaire pour le roy en la marine, divisé en devx livres, ou journal très fidèle des observations faites ès descouuertures de la nouuelle France .. Paris, Iean Berjon, 1613, in-4°. Le privilège est du 9 janvier 1613. Dédicace au roi, à la reine régente ; 16 stances de six vers « Aux François, svr les voyages dv sievr de Champlain », signées L'Ange, Paris. ; sept strophes d'un ode « A monsievr de Champlain svr son livre et ses cartes marines », signées Motin.

Voyages et descovvertvres faictes en la novvelle France depuis l'année 1613 iusques à la fin de l'année 1618, par le sieur de Champlain, capitaine ordinaire pour le roy en la Mer du Ponant.. A Paris, chez Claude Collet, 1619 8°. Le privilège est du 18 mai 1619 Dédicace au roi : « Voicy un troisiesme livre... Vous y verrés quelle et combien grande est l'espérance que nous avons de tant de longs et pénibles travaux que depuis quinze ans nous soutenons pour planter en ce païs l'estendard de la croix et leur enseigner la cognoissance de Dieu et gloire de son sainct nom... »

Les voyages de la nouvelle France occidentale, dite Canada, par le sieur de Champlain, Xaintongeois... et toutes les découvertes qu'il a faites en ce pays depuis l'an 1603 jusques en l'an 1629... Paris, L. Sevestre, 1632, in-4°.

l'*Art de terre* de la peine qu'il a prise pour lui plaire ; on lit la *Recepte véritable* et les *Discours admirables*. Qui connaît les *Voyages*, pourtant si pleins de renseignements précieux (1) ! Ils avaient certainement tous deux reçu une bonne éducation première : maître Bernard a pu, sédentaire ou voyageur volontaire, développer ses connaissances ; comment maître Samuel aurait-il eu le temps et les moyens d'étudier, toujours en mer luttant contre les vents et la tempête, ou sous la hutte du trappeur, la cabane du Huron, disputant sa vie aux éléments en fureur et à la flèche des sauvages ?

Le résultat de leurs efforts est en raison inverse de leur utilité et de l'importance du but. Le céramiste agenais a fabriqué ses rustiques figulines, qui ne peuvent même servir de plats, et qui ne sont destinées qu'à orner le dressoir des princes ou des juifs millionnaires. Ses bestioles, serpents, lézards, crabes, anguilles ou crevettes, en argile peinte, brillant d'un vernis transparent, cachent pour le vulgaire, c'est-à-dire pour presque tout le monde, ses mérites comme géologue, chimiste, agronome, écrivain ; ses vases et les souffrances qu'ils lui ont causées l'ont rendu populaire. Le pionnier saintongeais a livré à la civilisation une immense étendue de pays, appris le christianisme et l'amour de la France à ces peuplades sauvages qui croupissaient dans le plus honteux abrutissement ; la seule noblesse de l'entreprise l'avait séduit, et quand tous couraient au gain, au commerce, à la fortune, lui seul ne méditait que le bien des indigènes, n'envisageait que les intérêts des colons, et ne songeait qu'à faire régner Dieu et le roi de France sur des contrées barbares.

Une aiguière de Palissy, qui a toujours vécu pauvre ou besogneux, se vend maintenant soixante ou quatre-vingt mille francs. Qui a jamais évalué le prix d'une âme sauvée, l'âme d'un Iroquois éclairée des lumières de l'évangile, gagnée à l'amour de la France ? Un chanteur est estimé plus cher qu'un savant, une ballerine qu'un bienfaiteur de l'humanité. Le peuple aime qui le flatte ou l'amuse, plutôt que celui qui l'améliore ou le sert. Mais peut être y a-t-il aussi d'un côté plus d'enthousiasme et d'admiration, de l'autre plus d'estime profonde et plus de vénération. Voyez quelle émotion quand on a découvert le tombeau de Champlain ! Cet amour sérieux, sincère, fait moins de bruit ; l'engouement est plus tapageur. D'autre part, l'un était aussi dévot protestant que l'autre fervent catholique. Bernard Palissy a maintenant six statues, toutes érigées en quelques années. Samuel de Champlain en attend une ; heureusement, pour l'honneur de ses compatriotes anciens et nouveaux, il ne l'attendra pas longtemps.

---

(1) Il est assez curieux de constater qu'au mois d'août 1830, afin de « procurer du travail aux ouvriers typographes », le gouvernement ait précisément choisi les *Voyages du sieur de Champlain* pour les imprimer à ses frais.

*
* *

Le souvenir de Champlain, comme celui de Palissy, a sommeillé pendant deux siècles. Il a fallu l'ardeur archéologique de notre siècle à rajeunir nos vieilles gloires, à faire revivre des noms oubliés, à ressusciter parfois des morts bien enterrés, pour qu'on songeât sérieusement à eux. Grâce aux recherches pieuses des érudits, leurs figures, un peu voilées par la brume du temps, se sont de nouveau montrées éclatantes et radieuses. En Saintonge, le nom de Champlain, qui n'avait jamais été oublié, a été rappelé par des notices, des mémoires, des biographies. Tout récemment, en 1890, il était, à l'institution Saint-Louis de Rochefort, le sujet d'un discours de distribution de prix.

Avant, Omer Charlet, de l'île d'Oleron, l'artiste si distingué, amoureux de nos gloires locales, avait demandé au conseil général de la Charente-Inférieure le vote d'une somme de 500 francs pour l'érection, à Brouage, d'un monument commémoratif. La marine sur laquelle on avait compté refusait, par peur de la cour des comptes, « quelques débris de vieux canons qui encombrent ses arsenaux, dont elle n'a que faire », et que d'ailleurs « elle avait adressés généreusement partout où elle avait eu quelqu'une de ses gloires plus modernes à honorer. » Omer Charlet insista : Le jour de l'exposition universelle approche, dit-il le 22 décembre 1877, « où les Canadiens viendront en foule à Paris, et de là dans cette Saintonge où naquirent leurs aïeux, où ils n'auront qu'à se nommer pour retrouver des familles. » Ils voudront voir le berceau de Champlain, « ce port de Brouage, resté le plus beau du monde dans les récits que se sont transmis les générations canadiennes. Le port n'existe plus ; ils chercheront en vain dans les ruines de Brouage un vestige qui réponde à la pensée pieuse qui les y aura conduits. Puissent-ils alors ne pas confondre la ruine du port qui est l'œuvre de la nature et du temps et notre négligence, et se demander : « Pourquoi gardons-nous dans le cœur le culte d'une » mère patrie peu soucieuse des œuvres et des gloires d'un com- » mun passé ? » Faites, messieurs, que ce sentiment ne naisse pas chez ceux qui, en dépit des odieux traités qui ont depuis longtemps consacré la séparation, en portent encore le deuil. » (1) Et le conseil éleva de 500 à 1.000 francs la somme à consacrer au monumentde Champlain. Il fallut plus tard y ajouter 376 fr. 50 pour un soubassement et une gr

Le 9 juin 1878, par les soins de M. Polony, ingénieur des travaux hydrauliques au port de Rochefort, le monument était mis en place à Brouage. « Ce monument, dit un rapport au conseil général (séance du 20 août), se compose d'une colonne d'ordre composite supportant un chapiteau avec un globe terrestre. Sur le fût de la colonne et sur le piédestal sont gravées

(1) *Délibération du conseil général de la Charente-Inférieure*, session de décembre 1877, page 463.

une inscription rappelant l'initiative prise par le conseil général et les dates principales de la vie de Champlain.

A LA MÉMOIRE
DE
SAMUEL CHAMPLAIN
LE CONSEIL G^AL
DE LA
CHARENTE-INF^RE
1878

SAMUEL CHAMPLAIN
Né à Brouage vers 1570
Fondation de Québec 1608
Relations de voyage 1632
Mort en 1635.

Quand la société des *Archives*, le 13 mai 1886, fit son excursion annuelle à Soubise, Moëze, Echillais, Marennes, elle visita Brouage ; et le président, dans une courte allocution, salua le hardi pionnier ; il « envoya un sympathique souvenir au Canada, cette patrie d'adoption de l'illustre Saintongeais et rappela en termes éloquents les liens qui n'ont jamais cessé d'unir l'ancienne et la nouvelle France ». Le 9 août 1891, le congrès national de géographie, réuni à Rochefort pour sa XIIe session, passait à Brouage ; les excursionnistes, conduits par l'amiral Juin, attachèrent au monument de Champlain une magnifique couronne ; sur le ruban tricolore se lisait : A SAMUEL CHAMPLAIN. LE XIIe CONGRÈS NATIONAL DES SOCIÉTÉS DE GÉOGRAPHIE. ROCHEFORT, 1891 ; et le président dit en quelques mots la vie et les travaux de notre illustre compatriote (1).

La fête du 2 juillet à Saintes, organisée par la société des *Archives*, ravivera son souvenir et en même temps réunira fraternellement les Saintongeais et les Franco-Canadiens.

(1) Le maire de Québec, M. J. Frémont, informé, répondit d'Ottawa, le 2 septembre : « Champlain est considéré chez nous comme le père et le fondateur de la Nouvelle-France. J'ai communiqué votre lettre au conseil de ville et à la presse, et elle a été d'autant mieux accueillie que les citoyens de Québec sont justement à la veille de réaliser un vœu qui a été bien souvent exprimé, celui d'élever dans la cité un monument digne de celui dont la vieille capitale a toujours vénéré la mémoire et qui est son premier fondateur. »

La Rochelle, Imprimerie Nouvelle Noel Texier.

8752

LA ROCHELLE, IMPRIMERIE NOUVELLE NOEL TEXIER